



Thourotte, le 17 Janvier 2023

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
16 JANVIER 2023**

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DUMOULIN, REMY, JACQUINOT, LEDRAPPIER, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, DROISSART, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, LIMA, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON, MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame BOCHAND qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames PORTEJOIE, GENIELLE BRUNET, Monsieur IBRAN.

Secrétaire de séance : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

LISTE DES DELIBERATIONS

Au titre des finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- L'indemnité de fonction des élus suite au décès du 1^{er} adjoint, au remplacement de Madame CABRERA et à l'attribution de la délégation à Monsieur DESMARAIS.

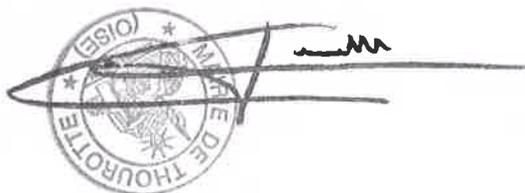
Le Conseil Municipal a également :

1/ Pris la décision de supprimer le poste de 8^{ème} adjoint.

De ce fait chaque adjoint voit son numéro remonter d'un rang

2/ Nommé Madame FONTAINE déléguée titulaire pour siéger au SIVOM eau et assainissement de Thourotte / Longueil Annel et de nommer Monsieur DROISSART délégué suppléant.

P. CARVALHO



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la ville de Thourotte (Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
27	27	24

Séance du 16 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois et le seize janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DUMOULIN, REMY, JACQUINOT, LEDRAPPIER, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, DROISSART, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, LIMA, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON, MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame BOCHAND qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames PORTEJOIE, GENIELLE BRUNET, Monsieur IBRAN.

Secrétaire de séance : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Objet de délibération

**Décès d'un adjoint au Maire
Décision de suppression ou de maintien du poste
Modalités de mise en œuvre**

Certifié exécutoire par le
Maire compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 18 janvier 2023 (voie
électronique)
Publication le 18 janvier
2023

Le Maire,



Monsieur le Maire, expose que par délibération n° xxxx 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer huit postes d'adjoints.

Suite au décès de Monsieur Jacky IODICE, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes:

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des huit postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus; ceux-ci remontront alors dans l'ordre du tableau.

Il peut également occuper le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

2023/

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10,

Il est proposé au Conseil Municipal

- de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,
- de remonter les adjoints déjà élu dans l'ordre du tableau.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

APPROUVE les propositions ci-dessus.

Le nouveau tableau des adjoints se présente donc de la façon suivante :

Nom Prénom	Qualité
CARVALHO Patrice	Maire
ARDUIN Catherine	1 ^{ère} Adjoint
PIAR Joel	2 ^{ème} Adjoint
DAUMAS Corinne	3 ^{ème} Adjoint
IBRAN Patrick	4 ^{ème} Adjoint
GRANDJEAN Marie-Pierre	5 ^{ème} Adjoint
DENIZART Daniel	6 ^{ème} Adjoint
FONTAINE Valérie	7 ^{ème} Adjoint

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,



Patrice CARVALHO

Services destinataires

1 Assemblée

1 Archives

1 Sous Préfecture

Accusé de réception en préfecture 060-216006270-20230116-16JANV2023_1-DE Reçu le 18/01/2023



2023/
N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la ville de Thourotte (Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
27	27	24

Séance du 16 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois et le seize janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DUMOULIN, REMY, JACQUINOT, LEDRAPPIER, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, DROISSART, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, LIMA, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON, MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame BOCHAND qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames PORTEJOIE, GENIELLE BRUNET, Monsieur IBRAN.

Secrétaire de séance : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Objet de délibération

Indemnité des élus

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 18 janvier 2023 (voie électronique)
Publication le 18 janvier 2023
Le Maire,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 fixant les conditions de fonctions des Maires et Adjoints,

Vu l'article R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 16 juin 2020, portant sur l'indemnité des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation,

Vu le décès du 1^{er} adjoint, Jacky IODICE,

Vu la délégation accordée à Madame DECONINQUE par arrêté en date du 3 janvier 2023,

Vu la délégation accordée à Monsieur DESMARAIS Dany par arrêté en date du 3 janvier 2023,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la commune de Thourotte appartient à la strate de 3 500 à 9 999 habitants,

Monsieur le Maire

PROPOSE au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition de la masse des indemnités maximales entre les adjoints et les conseillers municipaux délégués, à savoir :

Nom Prénom	Qualité	taux	Montant brut
CARVALHO Patrice	Maire	55,00%	2214.04
ARDUIN Catherine	1 ^{ère} Adjoint	26.50%	1066.77
PIAR Joel	2 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
DAUMAS Corinne	3 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
IBRAN Patrick	4 ^{ème} Adjoint	0.00%	0
GRANDJEAN Marie-Pierre	5 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
DENIZART Daniel	6 ^{ème} Adjoint	0,00%	0
FONTAINE Valérie	7 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
MARCHE Henri	Conseiller délégué	12,00%	483.06
LEDRAPPIER Fabrice	Conseiller délégué	12,00%	483.06
DECONINQUE Valérie	Conseiller délégué	12.00%	483.06
DESMARAIS Dany	Conseiller délégué	8.70%	350.22
TOTAL ENVELOPPE		198 %	7668.38

INFORME que le mode de calcul s'effectue en référence à l'indice brut terminal du traitement indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

DECIDE de fixer la répartition de la masse des indemnités maximales entre les adjoints et les conseillers municipaux délégués comme suit, avec effet au 3 janvier 2023 pour les conseillers délégués et au 17 janvier 2023 pour les adjoints.

Nom Prénom	Qualité	taux	Montant brut
CARVALHO Patrice	Maire	55,00%	2214.04
ARDUIN Catherine	1 ^{ère} Adjoint	26.50%	1066.77
PIAR Joel	2 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
DAUMAS Corinne	3 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
IBRAN Patrick	4 ^{ème} Adjoint	0.00%	0
GRANDJEAN Marie-Pierre	5 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
DENIZART Daniel	6 ^{ème} Adjoint	0,00%	0
FONTAINE Valérie	7 ^{ème} Adjoint	18,00%	724.60
MARCHE Henri	Conseiller délégué	12,00%	483.06
LEDRAPPIER Fabrice	Conseiller délégué	12,00%	483.06
DECONINQUE Valérie	Conseiller délégué	12.00%	483.06
DESMARAIS Dany	Conseiller délégué	8.70%	350.22
TOTAL ENVELOPPE		198%	7668.38

PREND ACTE que le mode de calcul s'effectue en référence à l'indice brut terminal du traitement indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 65.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Services destinataires
1 Assemblée
1 Archives
1 Sous Préfecture

Le Maire,



Patrice CARVALHO

*Accusé de réception en préfecture 060-216006270-
20230116-16JANV2023_2-DE Reçu le 18/01/2023*



2023/

N°3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la ville de Thourotte (Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
27	27	24

Séance du 16 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois et le seize janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DUMOULIN, REMY, JACQUINOT, LEDRAPPIER, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, DROISSART, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, LIMA, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON, MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame BOCHAND qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames PORTEJOIE, GENIELLE BRUNET, Monsieur IBRAN.

Secrétaire de séance : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Objet de délibération

**SIVOM de Thourotte/Longueil
Annel
Modification des membres**

Certifié exécutoire par le
Maire compte tenu de la
réception en Sous Préfecture
le 18 janvier 2023 (voie
électronique)

Publication le 18 janvier
2023

Le Maire,



Vu l'article L5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2021 désignant les membres du SIVOM,

Considérant le décès de Monsieur IODICE Jacky, 1^{er} adjoint,

Considérant que Monsieur IODICE Jacky était délégué titulaire au SIVOM,

Monsieur le Maire,

PROPOSE à l'assemblée de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour siéger au SIVOM.

Est candidat :

Madame FONTAINE Valérie

A été déclarée élue, au 1^{er} tour, à l'unanimité

Madame FONTAINE Valérie

Monsieur le Maire,
PROPOSE à l'assemblée de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer Madame FONTAINE devenue titulaire.

Est candidat :

Monsieur DROISSART Olivier

A été déclarée élu, au 1^{er} tour, à l'unanimité

Monsieur DROISSART Olivier

Le SIVOM se compose désormais des délégués suivants :

Titulaires :

Patrice CARVALHO,

Daniel DENIZART,

Rachida DERNI,

Patrick JACQUINOT,

Valérie FONTAINE.

Suppléants :

Olivier DROISSART,

Christelle GRAVILLON,

Dominique DERE.

La délibération du 5 Juillet 2021 est rapportée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,



Patrice CARVALHO

Services destinataires
1 Assemblée
1 Archives
1 Sous Préfecture

*Accusé de réception en préfecture 060-216006270-
20230116-16janv2023_3-DE Reçu le 18/01/2023*